



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : décision modificative budgétaire n° 3 (budget principal)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 6184..... versements à des organismes de formation.....	2 100.00 €
⇒ 6226..... honoraires.....	10 000.00 €
⇒ 6228..... divers.....	4 500.00 €
⇒ 022..... dépenses imprévues.....	9 400.00 €
⇒ 023..... virement à la section d'investissement.....	<u>1 000.00 €</u>
	27 000.00 €

RECETTES

⇒ 74718..... participations autres	- 3 000.00 €
⇒ 752..... revenus des immeubles	<u>30 000.00 €</u>
	27 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

⇒ 2051/434..... transformation numérique.....	1 000.00 €
---	------------

RECETTES

⇒ 021..... virement de la section de fonctionnement.....	1 000.00 €
--	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	